

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2009

**ENCADREMENT DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION
ET ACTION DE GROUPE - (n° 1897)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Gaubert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 311-2-1 »

la référence :

« L. 311-2-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de numérotation.